



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de Règlement modifiant le Règlement administratif n° 98 et le Règlement d'urbanisme n° 141 sur la hauteur des garages

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté le *premier projet de Règlement n° 344 modifiant le Règlement administratif no 98 et le Règlement d'urbanisme no 141 sur la hauteur des garages.*

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 avril 2023 à 19 h, à la salle du conseil, située au 124, rue Principale de Palmarolle.

Au cours de cette assemblée, la mairesse, madame Véronique Aubin, ainsi que la directrice générale, madame Isabelle Moisan, expliqueront le projet de Règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de ce règlement est la modification de la hauteur maximale des garages en zone de villégiature, ainsi que pour les garages attenant à une propriété, et ce pour les nouvelles constructions.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 499, route 393, à Palmarolle, les jours ouvrables, de 9 h à 12 h, et de 12 h 30 à 16 h.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les zones affectées sont les suivantes : Zone 700 (Linaigrettes, Sauvagine, extrémité Ouest du rang 8-et-9), zone 701 (Chemin des Montagnards secteur longeant le lac), zone 702 (Plage et camping Rotary, Chemin du Quai), zone 703 (Plage du rang 6-et-7 Ouest) et la zone 600 (agricole) qui entoure l'ensemble de ces zones. Le projet de Règlement s'applique également à toute nouvelle construction résidentielle comprenant un garage attenant, et ce sur l'ensemble du territoire de Palmarolle.

DONNÉ À PALMAROLLE CE ONZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2023

Isabelle Moisan

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À NORMÉTAL, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE ONZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2023, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2023.

Isabelle Moisan

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE